



Référent « Harcèlement sexuel et agissements sexistes »

Depuis le 1er janvier 2019, suite à la loi du 5 septembre 2018, de nouvelles obligations ont été mises en place pour les entreprises en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Au moins deux référents « Harcèlement sexuel et agissements sexistes » doivent être mis en place : un par le CSE et un dans les entreprises d'au moins 250 salariés.



Durée

1 JOUR



Pour qui ?

(Futur) Référent
Harcèlement



Prérequis

Aucun

Objectifs pédagogiques de la formation

- Connaître les mesures à prendre pour accompagner et protéger la victime
- Maîtriser le cadre théorique et juridique des agissements sexistes, des harcèlements et des violences sexuels
- Prévenir les situations de harcèlement sexuel

Synthèse de la formation

- Identifier les définitions en matière de violences sexuelles et sexistes
- Savoir accompagner la parole des victimes « présumées », prendre les décisions en matière de sanction, de plans d'actions, être aux côtés du collectif de travail
- Mettre en place des démarches préventives

Notre Pédagogie

- Une adaptabilité aux réalités du terrain et aux participants, une approche personnalisée au contexte, une mise en pratique in situ permanente, cas illustrant différentes situations connectées à la thématique
- Une formation adaptée pour un groupe de 10-12 personnes
- Les outils pédagogiques utilisés : outils collaboratifs et interactifs d'animation, ateliers de co-développement, mises en situation, atelier post-it, quiz
- Les livrables pédagogiques disponibles selon vos besoins : support de formation numérique et de présentation, feuille de route individuelle, fiches mémo, guides pratiques
- Les livrables administratifs : attestation individuelle de présence, évaluation à chaud



Programme de formation

Ce programme peut s'adapter au plus près de vos besoins (durée, objectifs...).

- 1 **Appréhender les concepts**
 - Identifier les concepts de l'échelle du sexisme : du sexisme bienveillant au harcèlement sexuel et aux violences sexuelles
 - Savoir caractériser les faits : c'est/ ce n'est pas...
 - Connaître le cadre légal et ses dernières évolutions
 - En matière de traitement des violences sexistes et sexuelles
 - En matière de prévention ester ses connaissances et ancrer les points clés
- 2 **Savoir détecter et identifier**
 - Les violences au travail
 - Les stéréotypes sexistes
 - Les formes de sexisme
 - Le harcèlement sexuel
- 3 **Identifier et mobiliser les acteurs**
 - Les acteurs internes
 - Les acteurs externes
- 4 **Traiter les violences sexuelles et sexistes**
 - Ecouter la victime
 - Sécuriser la situation
 - Procéder à une enquête interne d'analyse de la situation
 - Traiter la situation une fois les faits avérés
 - Sanctionner les auteurs
 - Communiquer et prendre en charge l'ensemble du collectif de travail concerné
 - Gérer « l'après »
- 5 **Prévenir et communiquer sur la thématique du sexisme et du harcèlement dans l'entreprise**
- 6 **Cas pratique**



N° Agréments : 11921906292

- Comité Social et Economique
- CARSAT
- IPRP
- ISO 9001



**INSCRIPTION
& RENSEIGNEMENTS**

Par téléphone :
Tél. 01 41 49 53 00

Par formulaire :
<https://info.ayming.fr/rh/>